

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNATS DE FRANCE PIT BIKE

ARTICLE 1 – CATEGORIES ET COUREURS ADMIS

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour 2013 les Championnats de France Pit Bike Open et Promotion **et le Trophée de France 88cc** :

Un titre de champion de France sera décerné dans chacune des catégories suivantes :

- **Catégorie Open 10 Pro (si au minimum 10 pilotes sont classés)**
- **Catégorie Open 12 Pro**
- **Catégorie Promotion**

Un titre de vainqueur sera décerné pour le Trophée de France 88cc.

Les pilotes inscrits dans une catégorie ne pourront pas en changer sauf en début de saison.

Open :

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCA, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées : (125cc à partir de 13 ans, autres cylindrées à partir de 15 ans)

- 10 Pro : de **90cc** jusqu'à 150cc (**90cc maximum pour les NJ âge maximum 13 ans inclus**)
- 12 Pro : de 125cc jusqu'à 150cc

Plaques Numérotées :

- 10 Pro : Noire numéro blanc
- 12 Pro : Blanche numéro noir

Promotion :

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ NCB, NPP (**les coureurs féminins pourront s'engager dans cette catégorie avec une licence NCA ou Internationale**). **Les pilotes classés dans les 7 premiers du classement général de l'année précédente auront la possibilité de s'engager dans cette catégorie mais ne marqueront pas de point au classement**. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées :

- Promotion : de 90cc jusqu'à 150cc (90cc maximum pour les NJ âge maximum 14 ans inclus)

Plaques Numérotées :

- Promotion : Rouge numéro blanc

88cc :

Peuvent prétendre participer à ce Trophée tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCA, NPP et NCB. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées :

- **88cc : de 88cc à 90cc maximum**

Plaques Numérotées :

- **88cc : Vert numéro blanc**

ARTICLE 1 BIS – ACCUEIL

Contrôles administratif et technique :

Open : Le samedi de 8h30 à **12h45** et de 14h00 à **16h30**.

Chaque pilote se verra remettre 5 badges :

Avec accès piste :

- pilote
- mécanicien, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours
- panneateur, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours

Sans accès piste :

- 2 accompagnateurs

Promotion et 88cc : A partir de 8h30

Chaque pilote se verra remettre 4 badges :

Avec accès piste :

- pilote
- panneateur, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours.

Sans accès piste :

- 2 accompagnateurs

Pour les épreuves Nocturnes : Les Contrôles administratif et technique auront lieu le vendredi de 16h à 22h.

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2013 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Se référer à l'article 7 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 4 - FORMULE

Les Championnats de France Pit Bike Open et Promotion 2013 se disputeront au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

La veille de l'épreuve :

Open : 1 ou deux séances d'essais libres de 10mn dont une obligatoire sauf pour les manifestations se déroulant sur une journée type nocturne.

Le jour de l'épreuve pour les catégories Open, Promotion et 88cc :

2 séances d'essais libres : **Open** : 7 mn ; **Promotion et 88cc** : 5 mn

1 séance d'essais chronométrés : **Open** : 10 mn ; **Promotion et 88cc** : 7 mn

La séance d'essais chronométrés déterminera la place sur la grille.

	Nombre de pilotes	Nombre de qualifiés	Durée
Séries Chrono qualificatives	2 séries de 24 pilotes 10 pilotes par série de qualifiés		10 mn
Repêchages	-	4	4 mn
Manche 1	24		9 mn
Manche 2	24		9 mn
Manche 3	24		10 mn

Une manche réunissant les non qualifiés sera organisée en fonction du nombre de pilotes (15 minimum).

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

Pour l'Open, le classement pour chacune de deux catégories découlera directement du classement scratch de la journée.

Dans chaque manche, le barème des points sera le suivant :

	Points		Points		Points		Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour ou avoir franchi au minimum une fois la boucle informatique d'arrivée.

En cas d'ex æquo, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc. jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

Podium :

A l'issue de la journée, les clubs devront récompenser :

- Les 3 premiers du classement Open 10 Pro
- Les 3 premiers du classement Open 12 Pro
- Le vainqueur au classement scratch Open
- Les 3 premiers du classement Promotion
- **Les 3 premiers du classement 88cc**

ARTICLE 7 – TECHNIQUE

Equipement obligatoire :

- Casque Intégral
- Lunettes Moto Tout Terrain
- Gants
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale et pectorale (CE)
- Bottes tout terrain obligatoires
- **Le port d'une caméra est interdit sur le casque ainsi que sur le pilote pour des raisons de sécurité, mais reste toléré sur la machine lors des essais libres uniquement.**

Machines Open et Promotion :

- Ø de la roue arrière : 10 ou 12
- Moteur 4 temps Horizontal
- La roue avant peut être de diamètre supérieur
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 120 cm
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 82 cm

Machines 88cc :

- **Ø de la roue arrière : 10**
- **Moteur 4 temps Horizontal**
- **La roue avant peut être de diamètre supérieur**
- **Embrayage automatique**
- **Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 113 cm**
- **Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 75 cm**

Décibel :

La méthode de prise de son appliquée sur la « 2M max ». Voir le Règlement Général Motocross.

Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du règlement Général Motocross.

Nota 1 : les machines doivent (sauf accord du délégué) être poussées dans le parc pilotes.

Nota 2 : Les machines à refroidissement liquide sont interdites.

Le tapis environnemental est obligatoire, tout pilote ne respectant pas cette règle sera renvoyé le jour de la course.

Les groupes électrogènes doivent être arrêtés dans le parc pilotes au plus tard à 23h00, les pilotes doivent respecter le silence passé cette heure sous peine d'exclusion lors de la prochaine épreuve.

**L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU
CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.**